

RÉSOLUTION NUMÉRO: 262-0813

**RÈGLEMENT NO. 04-0813 CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PILOTE EN
TRANSPORT EN COMMUN SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE COWANSVILLE**

- CONSIDÉRANT QU'** en vertu des articles 678.0.2.1 et suivants du *Code municipal du Québec*, la MRC Brome-Missisquoi a déclaré, par le règlement numéro 02-0208, sa compétence à l'égard de toutes les municipalités de son territoire relativement au domaine du transport collectif de personnes, incluant le transport adapté;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi a adopté la *Politique pour le service de transport collectif 2013* le 20 novembre 2012 (résolution 406-1112), laquelle prévoit la mise en œuvre d'un projet pilote de transport en commun sur le territoire de la ville de Cowansville;
- CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire d'adopter un règlement décrivant le service projeté sur le territoire de la ville de Cowansville, le tout conformément aux articles 48.18 et suivants de la Loi sur les transports;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été dûment donné à la séance du 18 juin 2013, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU:**

Que le présent règlement n^o 04-0813 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1
PRÉAMBULE**

- 1.1 Le préambule stipulé ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2
PROJET PILOTE DE TRANSPORT
EN COMMUN À COWANSVILLE**

- 2.1 La MRC désire mettre en œuvre un projet pilote en matière de transport en commun de personnes sur le territoire de la ville de Cowansville selon le parcours et l'horaire figurant à l'annexe A, laquelle annexe fait partie intégrante du présent règlement.
- 2.2 Ledit projet pilote consiste en un circuit effectué deux (2) jours par semaine, trois (3) fois par jours. Ainsi, tel qu'identifié à l'Annexe A, les différentes maisons d'hébergement et les principaux lieux publics font partie des principaux arrêts du circuit.
- 2.3 Le service de transport en commun sur le territoire de Cowansville débutera le 24 septembre 2013 et prendra fin le 31 décembre 2015. Néanmoins, dépendamment du succès du projet pilote et selon la volonté du service de transport de la MRC Brome-Missisquoi et de la ville de Cowansville de poursuivre ce service, le service de transport en commun sur le territoire de la ville de Cowansville pourrait subsister avec ou sans modification. Ce projet pilote se veut évolutif afin d'offrir un service de qualité.
- 2.4 Le contenu de la *Politique pour le service de transport collectif 2013*, disponible sur le site internet de la MRC Brome-Missisquoi s'applique au présent projet pilote lorsque le contexte s'y prête.

ARTICLE 3

HORAIRE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE ET LA PÉRIODE DES FÊTES

- 3.1 Annuellement le conseil des maires la MRC Brome-Missisquoi déterminera par résolution les dates où s'appliquera l'horaire pour la période estivale ou la période des fêtes, le cas échéant.
- 3.1.1 Une copie conforme de la résolution sera publiée dans un journal diffusé sur le territoire de la ville de Cowansville et sera affichée dans chaque véhicule. Ces modifications ne pourront entrer en vigueur avant l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la date de la publication et de l'affichage.

ARTICLE 4

AUCUN SERVICE DE TRANSPORT LORS DES CONGÉS FÉRIÉS

- 4.1 Aucun service de transport en commun dans le cadre du présent projet pilote ne sera disponible lors des congés fériés prévus à la Loi.

ARTICLE 5

TARIFS

- 5.1 La MRC Brome-Missisquoi fixe par résolution les différents tarifs pour le transport des usagers.

ARTICLE 6

ENTRÉE EN VIGUEUR

- 6.1 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Signé :

Arthur Fauteux, préfet

Signé :



Robert Desmarais, directeur général

*Avis de motion : 18 juin 2013
Adoption du règlement : 20 août 2013
Entrée en vigueur :*

ANNEXE A

Description du Circuit

- Jours : **2 jours par semaine**, soit les **mardis** et **vendredi** (pas offerts les jours fériés)
- Fréquence : **3 fois par jour**
- Véhicule utilisé : **autobus de 24 places** (autobus du service du transport adapté durant leur disponibilité)

N ^{os} d'arrêt	Arrêts	Adresses	Départ 08 h 45	Départ 10 h 45	Départ 13 h 45
1	Hôpital BMP	950, Principale	8 h 45	10 h 45	13 h 45
2	MRC Brome-Missisquoi	749, Principale	8 h 45	10 h 45	13 h 45
3	Résidence Le Panier Fleuri	419, Principale	8 h 48	10 h 48	13 h 48
4	Résidence Principale	339, Principale	8 h 48	10 h 48	13 h 48
5	Centre d'accueil de Cowansville	200, Principale	8 h 50	10 h 50	13 h 50
6	Domaine du Parc	175, Principale	8 h 50	10 h 50	13 h 50
7	Intersection	Guy-Boileau/Stationnement municipal	8 h 50	10 h 50	13 h 50
8	Intersection	Albert/Principale	8 h 50	10 h 50	13 h 50
9	Intersection	de la Rivière/du Sud	8 h 50	10 h 50	13 h 50
10	Brasserie de la Rivière	204, de la Rivière	8 h 53	10 h 53	13 h 53
11	Centre médical AMCM	370, de la Rivière	8 h 55	10 h 55	13 h 55
12	CLSC de Cowansville	397, de la Rivière	8 h 55	10 h 55	13 h 55
13	Intersection	Place J.-J.-B./de la Rivière	8 h 55	10 h 55	13 h 55
14	Intersection	Boul. J.-J.-B./des Textiles	9 h 00	11 h 00	14 h 00
15	Intersection	des Textiles/Daigle	9 h 00	11 h 00	14 h 00
16	Intersection	Jacques-Cartier/de Westmount	9 h 00	11 h 00	14 h 00
17	Intersection	de la Rivière/Willard	9 h 03	11 h 03	14 h 03
18	Bureau de poste	224, du Sud	9 h 03	11 h 03	14 h 03
19	Pharmacie Jean Coutu	526, du Sud	9 h 05	11 h 05	14 h 05
20	Loblaws	1212, du Sud	9 h 08	11 h 08	14 h 08
21	Canadian Tire	145, de Salaberry	9 h 13	11 h 13	14 h 13
22	Wal Mart	1770, du Sud	9 h 13	11 h 13	14 h 13
23	Super C	1775, du Sud	9 h 15	11 h 15	14 h 15
24	IGA	1531, du Sud	9 h 18	11 h 18	14 h 18
25	Intersection	du Sud/de Québec	9 h 20	11 h 20	14 h 20
26	Édifice Goyer	495, du Sud	9 h 20	11 h 20	14 h 20
27	Maison Nesbitt	215, du Sud	9 h 23	11 h 23	14 h 23
28	Brasserie de la Rivière	204, de la Rivière	9 h 23	11 h 23	14 h 23
29	Centre médical AMCM	370, de la Rivière	9 h 25	11 h 25	14 h 25
30	CLSC de Cowansville	397, de la Rivière	9 h 25	11 h 25	14 h 25
31	Intersection	Place J.-J.-B./de la Rivière	9 h 28	11 h 28	14 h 28
32	Intersection	Boul. J.-J.-B./des Textiles	9 h 28	11 h 28	14 h 28
33	Intersection	des Textiles/Daigle	9 h 28	11 h 28	14 h 28
34	Intersection	Jacques-Cartier/de Westmount	9 h 30	11 h 30	14 h 30
35	Intersection	de la Rivière/Willard	9 h 33	11 h 33	14 h 33
36	Intersection	de la Rivière/McCrum	9 h 33	11 h 33	14 h 33
37	Traverse piétonnière	Principale/Guy-Boileau	9 h 33	11 h 33	14 h 33
38	Domaine du Parc	Principale/de Normandie	9 h 35	11 h 35	14 h 35
39	Les Jardins Davignon	339, Principale	9 h 38	11 h 38	14 h 38
40	Résidence Le Panier Fleuri	419, Principale	9 h 38	11 h 38	14 h 38
41	Domaine du lac Davignon	738, Principale	9 h 38	11 h 38	14 h 38
42	Hôpital BMP	950, Principale	9 h 40	11 h 40	14 h 40